

DÉLIBÉRATION

N° 20190411-54

Thiers Dore et Montagne

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON Michel COUPERIER à Bernard GARCIA Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD Hélène BOUDON à Claude GOUILON-CHENOT Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

POLITIQUE DE LA VILLE – VOTE DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20190411-20190411_54-DE

Regu le 29/04/2019

Le Président rappelle le transfert de la compétence politique de la ville à Thiers Dore et Montagne en juillet 2018. Il précise qu'un appel à projets en direction des associations et des services de la ville et de TDM a été effectué en octobre 2018 afin d'aider aux financements d'actions sur les quartiers de la politique de la ville. Suite à l'instruction par les services, un comité de programmation, regroupant les 14 signataires du contrat de ville, s'est réuni le 13 mars 2019 afin de proposer au Conseil Communautaire des propositions de financement.

Il précise que les montants proposés respectent l'enveloppe qui a été estimée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en ce début d'année 2019 avec la Ville de Thiers. A titre indicatif, 89 800€ sont inscrits au Budget Primitif (BP) pour ces actions et une enveloppe budgétaire de 89 633€ a été transférée par la Ville de Thiers à Thiers Dore et Montagne (TDM) suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pilier cohésion sociale : 68 800€

Dispositif de réussite éducative (CIAS) : 35 000€

- Association ACTAS: 500€

- Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports du Puy-de-Dôme : 2 000€

Collège Audembron : 1 000€
Association Activités : 5 500€
Ecole Emile Zola : 1 000€
Association le Kiosque : 1 900€

Association les petits débrouillards : 2 000€

Mission Locale : 3 000€

Multi-accueil de la Dorlotte : 4 200€

- Association Phenix Clermont Taekwondo: 2 000€

- Association Rayon de Soleil : 3 000€

Association Sauve qui peut le court métrage : 2 000€

Service ieunesse de TDM : 2 800€

- Association Vialka: 2 400€

Pilier développement économique : 11 000€

Association Boutique de gestion, appui aux créateurs d'entreprises : 9 000€

Association Inserfac : 2 000€

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain : 10 000€

Association des compagnons bâtisseurs : 10 000€

Par ailleurs et pour information le CCAS de Thiers financera sur son budget une somme de 12 300€ sur des actions santé et égalité des droits.

Le Président invite l'Assemblée à débattre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'ensemble des sommes proposées pour chacun des porteurs de projets nommément cités pour un montant total de 89 800€,
- Autorise le Président à signer les conventions à intervenir.

TOTAL VOTANTS : 54 Conseillers présents : 48 Représentés : 6 Non-participation : TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54 Pour : 54 Contre : Abstentions :





